



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n°A91_2021 en date du 28 septembre 2021, le maire de la Commune de Châtillon-sur-Cluses a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette enquête est ouverte pendant 32 jours consécutifs du :
mardi 19 octobre 2021 à 8h00 au vendredi 19 novembre 12h00.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête sont tenus à la disposition du public à l'accueil de l'agence postale communale de Châtillon-sur-Cluses – 15 Place de la mairie – 74300 Châtillon-sur-Cluses, dès la publication du présent arrêté et pendant toute la durée de l'enquête, soit du mardi 19 octobre 2021 au vendredi 19 novembre 2021 inclus, aux jours habituels d'ouverture au public, soit du mardi au samedi de 8h00 à 12h00. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir la communication du dossier auprès de la mairie. Le dossier d'enquête publique est également disponible sur le site internet de la commune : www.chatillonsurcluses.fr.

Monsieur Yves CASSAYRE, désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Grenoble, recevra en personne les observations écrites ou orales du public à l'accueil de l'agence postale communale de Châtillon-sur-Cluses lors des permanences suivantes :

- **mardi 19 octobre 2021 de 8 h 00 à 10 h 00**
- **vendredi 19 novembre 2021 de 10 h 00 à 12 h 00**

Le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête papier établi sur feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire enquêteur et déposé à cet effet à l'accueil de l'agence postale communale de Châtillon-sur-Cluses, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du mardi au samedi de 8h00 à 12h00,
 - par écrit à l'adresse suivante : Mairie de Châtillon-sur-Cluses - à l'attention de M. le commissaire enquêteur - 15 Place de la mairie - 74300 Châtillon-sur-Cluses,
 - ainsi qu'à l'adresse électronique dédiée suivante : enquetepublique@chatillonsurcluses.fr.
- Seules les observations formulées pendant la durée de l'enquête publique seront prises en compte par le commissaire enquêteur.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables à l'accueil de l'agence postale communale de Châtillon-sur-Cluses, sur le site internet de la commune <https://www.chatillonsurcluses.fr> à la rubrique PLU pendant un an à compter de sa remise.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification n°1 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés, sera approuvé par délibération du conseil municipal. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la mairie. Cet avis est également publié sur le site internet de la commune.

Rappel des horaires d'ouverture de l'accueil de l'agence postale communale :
du mardi au samedi de 8h00 à 12h00.